



RAPPORT ANNUEL 2019



SICTOM
MONTAIRE-SUR-LE-LOIR
LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	p. 3
1 – PRESENTATION GENERALE	p. 4
1.1 – Le périmètre du syndicat... ..	p. 4
1.2 – L’organisation des services	p. 7
2– INDICATEURS TECHNIQUES	p. 8
2.1 Collecte des déchets des ménages	p. 8
2.1.1 – Collecte des ordures ménagères... ..	p. 8
2.1.2 – Collectes sélectives.....	p.9
2.1.3 – Quai de transfert.....	p.10
2.1.4 – Déchetteries	p.11
2.1.5 – Récapitulatif des tonnages collectés	p.15
2.1.6 – Impacts environnementaux	p.16
2.2 – Collectes des déchets des professionnels	p.16
2.3 – Traitement des déchets des ménages.....	p.17
2.3.1 – Traitement des ordures ménagères	p.17
2.3.2 – Valorisation des déchets recyclables (bacs jaunes)	p.19
2.3.3 – Valorisation du verre	p.19
2.3.4 – Valorisation des papiers	p.20
2.3.5 – Traitement des déchets issus des déchetteries.....	p.20
2.3.6 – Compostage individuel	p.21
2.3.7 – Mutualisation avec le Smirgeomes.....	p.21
3 – INDICATEURS FINANCIERS	p.22
3.1- Dépenses de fonctionnement.....	p.22
3.2 – Recettes de fonctionnement en quelques chiffres	p.23
3.3- Dépenses d’investissement	p.23
4 – COMMUNICATION : BILAN DES ACTIONS REALISEES	p.24
4.1 – Auprès des établissements scolaires	p.24
4.2 – Auprès des élus	p.24
4.3 – Auprès des usagers	p.24
CONCLUSION.....	p.25

Annexes

INTRODUCTION

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel présente un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre sur le territoire du SICTOM de Montoire – La Chartre, au cours de l'année 2019 (qualité et coût du service).

Ce rapport annuel dresse un bilan annuel du fonctionnement du SICTOM : évolution des tonnages de déchets issus de la collecte et du traitement des ordures ménagères, des collectes sélectives en porte à porte, en points de regroupement, en apport volontaire, du fonctionnement des déchetteries, du dispositif de composteurs individuels et des actions de communication et sensibilisation.

Il est présenté ainsi des valeurs comparables au bilan de fonctionnement des années précédentes. Avec ces chiffres, nous mesurons l'évolution des différents services proposés par le SICTOM.

Ce document présente également un bilan financier du SICTOM, avec une analyse des coûts. Ces données permettent de mesurer l'évolution des coûts d'année en année et de comparer nos résultats avec d'autres collectivités (valeurs comparables avec un service équivalent).

Enfin, ce rapport dresse un récapitulatif de l'année écoulée, avec les évolutions et changements concernant le SICTOM Montoire-La Chartre.

Rapport présenté au Conseil syndical du 26 juin 2019

Diffusion du rapport annuel :

- ° Disponible en libre téléchargement sur **www.syvalorm.fr**
- ° Disponible au siège du SYVALORM
- ° Disponible dans les communes et Communautés de Communes adhérentes

1 – PRESENTATION GENERALE

Le **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères** (SICTOM) est une collectivité territoriale composée au 1^{er} janvier 2019 de 49 communes adhérentes (43 dans le Loir et Cher et 6 dans la Sarthe), soit une population de 26 342 habitants (Source : INSEE, population légale au 01.01.2018), en légère baisse par rapport à 2017 (-0,66%).

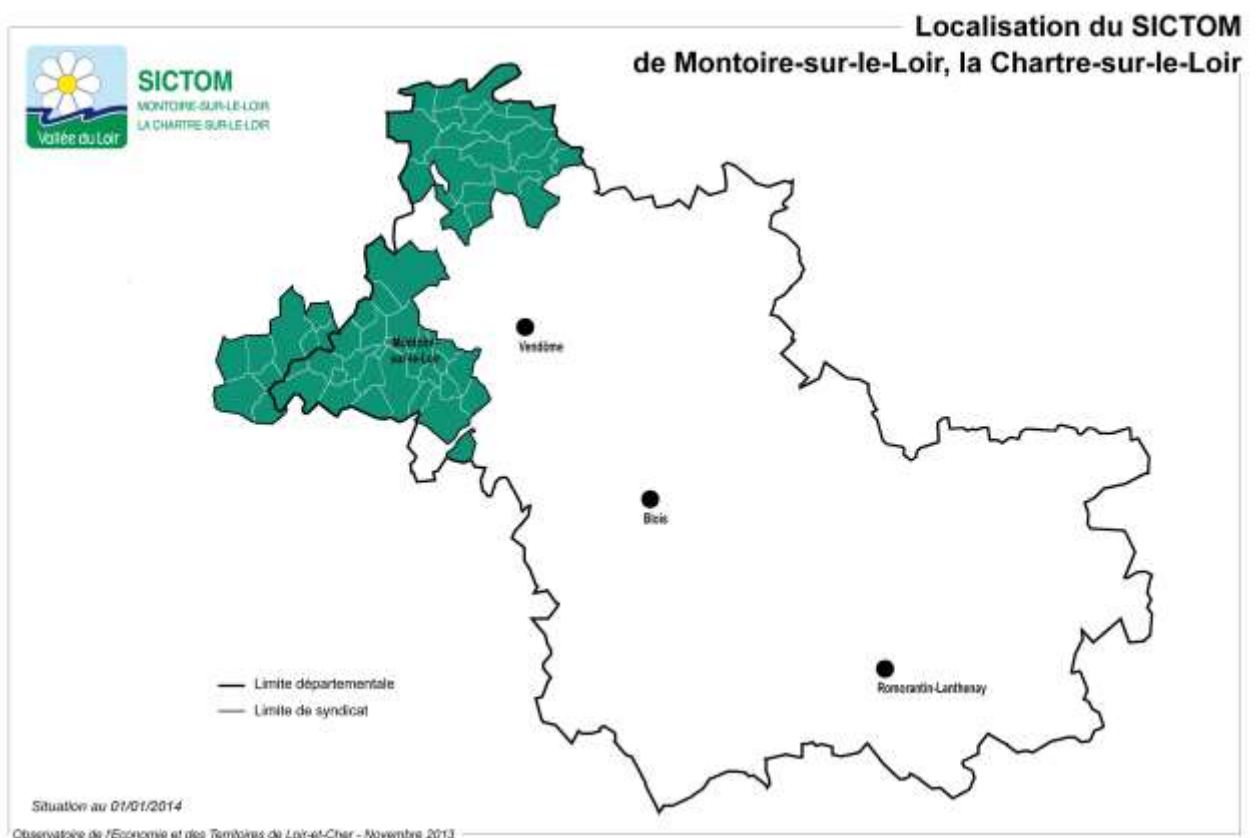
Créée depuis 1990, la Présidente actuelle est Madame Odile HUPENOIRE-BONHOMME, le 1^{er} Vice-Président : François RONCIERE et la 2^{ème} Vice-Présidente : Janine LARIDANS. L'assemblée est composée de 59 délégués.

Depuis juillet 2015, le siège social du syndicat est situé à l'adresse suivante : SICTOM Montoire-La Chartre – 1 rue François Arago – 41 800 Montoire sur le Loir.



1.1 – Le périmètre du syndicat

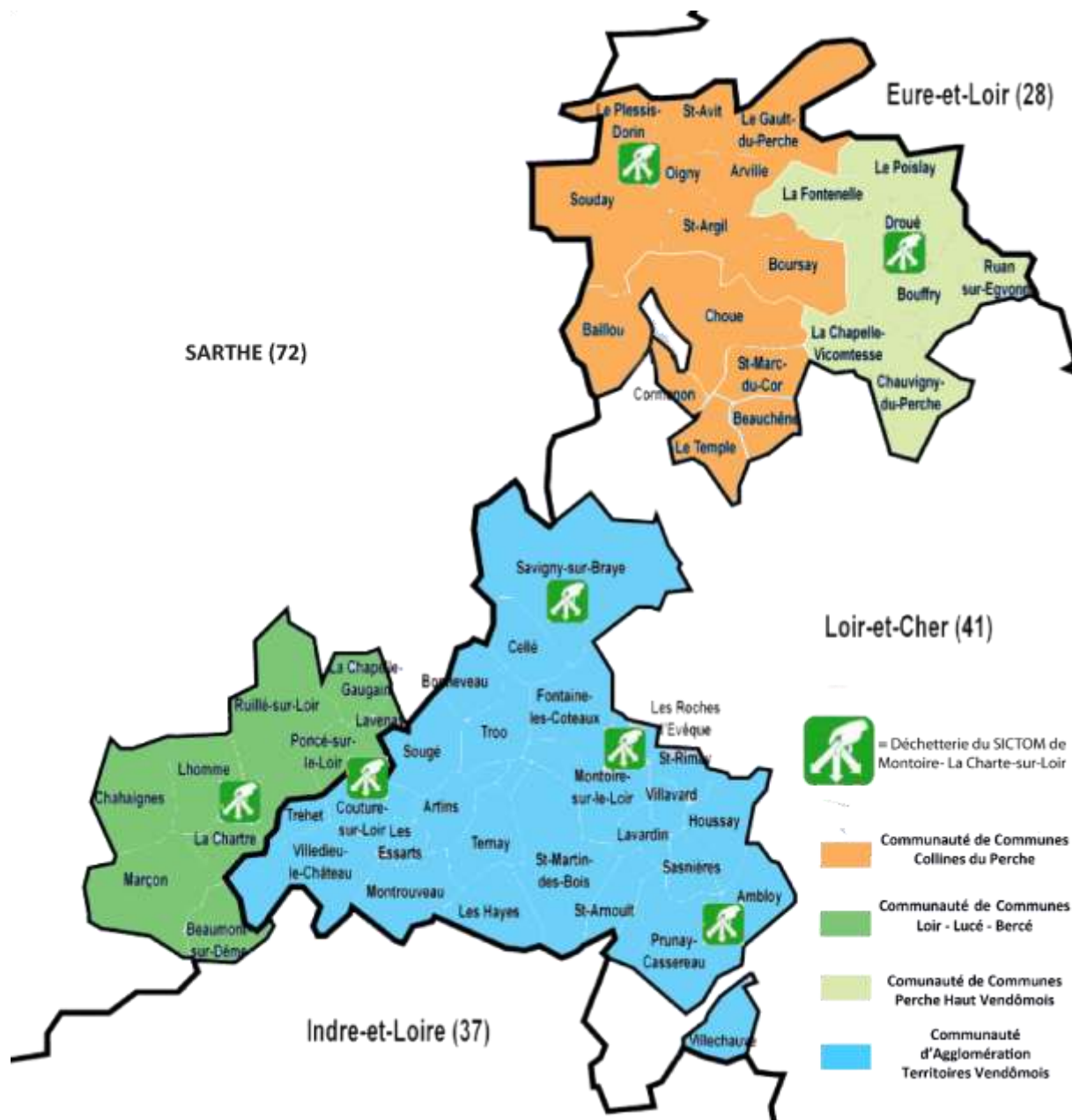
1.1.1 Echelle départementale



Carte 1 : Périmètre du SICTOM à l'échelle départementale

1.1.2 Echelle communale

SICTOM : périmètre avec les EPCI compétentes au 1^{er} janvier 2019



Carte 2 : Périmètre du SICTOM suite à la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Liste des collectivités adhérentes *(INSEE, population totale légale au 01.01.2018)*

Communes, Comunautés de Communes et Communauté d'Agglomération						
Communauté de Communes des collines du Perche	Pop municipale	Pop comptée à part	Pop totale légale 2015	Pop comm convention	Nbre resid secondaires 2014	POP DGF2018
ARVILLE	80	1	81		25	106
BAILLOU	252	15	267		34	301
BEAUCHENE	190	3	193		26	219
BOURSAY	173	7	180		61	241
CHOUE	529	5	534		50	584
CORMENON	699	11	710		21	731
LE GAULT DU PERCHE	330	4	334		98	432
LE PLESSIS DORIN	172	1	173		74	247
LE TEMPLE	184	7	191		13	204
OIGNY	91	2	93		33	126
SAINT AGIL	270	5	275		32	307
SAINT AVIT	98	6	104		29	133
SAINT MARC DU COR	186	4	190		30	220
SOUDAY	510	3	513		80	593
TOTAL	3764	74	3838	0	606	4444

Communauté Communes Loir-Bercé-Lucé	Pop municipale	Pop comptée à part	Pop totale légale 2015	Pop comm convention	Nbre resid secondaires 2014	POP DGF2018
Beaumont sur Dême	343	8	351		55	406
Chahaignes	710	13	723	31	126	818
La Chartre sur le Loir	1 455	13	1 468	98	89	1459
Lhomme	889	16	905		50	955
Marçon	1 039	16	1 055		99	1154
Loir en Vallée	2186	163	2349	230	253	2372
Total	6622	229	6851	359	672	7164

Communauté de Communes du Perche et Haut Vendômois	Pop municipale	Pop comptée à part	Pop totale légale 2015	Pop comm convention	Nbre resid secondaires 2014	POP DGF2018
Bouffry	140	2	142		45	187
La Chapelle Vicomtesse	180	1	181		26	207
Chauvigny du Perche	225	2	227		37	264
Droué	986	17	1 003	78	68	993
La Fontenelle	193	4	197		46	243
Le Poislay	189	5	194		22	216
Ruan sur Eggonne	94	0	94		26	120
Total	2007	31	2038	78	270	2230

Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois	Pop municipale	Pop comptée à part	Pop totale légale 2015	Pop comm convention	Nbre resid secondaires 2014	POP DGF2018
AMBLOY	182	7	189		7	196
ARTINS	265	4	269		61	330
BONNEVEAU	479	5	484		45	529
CELLE	234	5	239		21	260
COUTURE SUR LOIR	413	6	419		103	522
FONTAINE LES COTEAUX	349	18	367		48	415
HOUSSAY	390	3	393		32	425
LAVARDIN	188	8	196		42	238
LES ESSARTS	110	2	112		17	129
LES HAYES	181	3	184		33	217
LES ROCHES L'EVEQUE	278	3	281		44	325
MONTOIRE	3 822	243	4 065	245	116	3936
MONTROUVEAU	150	3	153		24	177
PRUNAY CASSEREAU	623	8	631		38	669
SAINT ARNOULT	318	6	324		38	362
ST JACQUES DES GUERETS	89	0	89		13	102
SAINT MARTIN DES BOIS	601	12	613		43	656
SAINT RIMAY	292	5	297		31	328
SASNIERES	107	1	108		17	125
SAVIGNY SUR BRAYE	2 072	40	2 112	120	96	2088
SOUGE	472	8	480		77	557
TERNAY	341	3	344		68	412
TREHET	113	0	113		49	162
TROO	308	4	312		104	416
VILLAVARD	127	4	131		22	153
VILLECHAUVÉ	289	6	295		13	308
VILLEDIEU LE CHÂTEAU	408	7	415		76	491
TOTAL	13201	414	13615	365	1278	14528
TOTAL GENERAL	25594	748	26342	802	2826	28366

Soit une population totale de 26 342 habitants

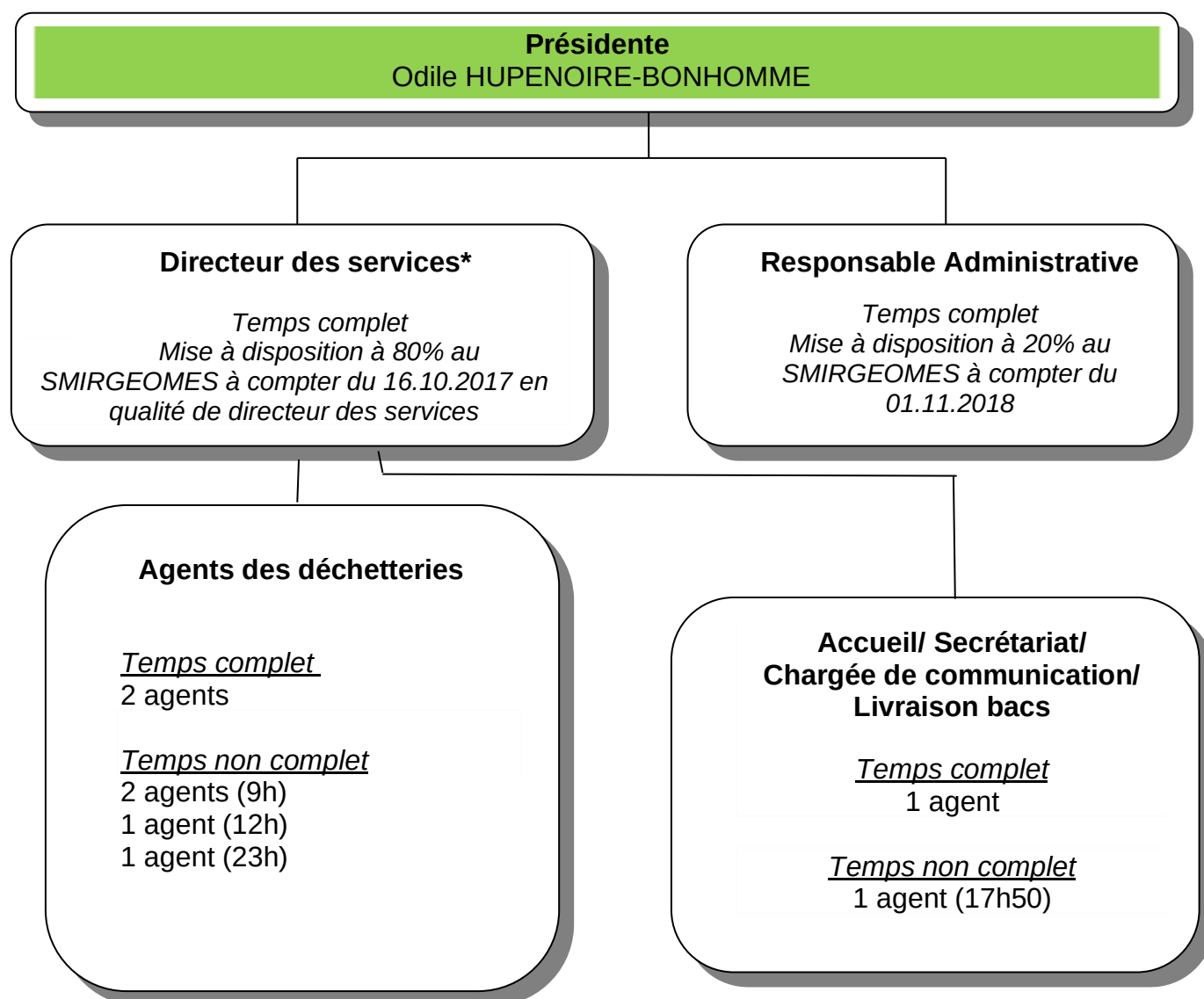
NB : Population totale en baisse de 0,66 % (174 habitants) entre 2017 et 2019 sur le territoire du SICTOM.

Au 1^{er} janvier 2017, création d'une commune nouvelle : **Loir-en-Vallée** (2 186 habitants), composée des 4 communes suivantes : La Chapelle-Gaugain, Lavenay, Poncé-sur-Loir et Ruillé-sur-Loir, qui sont devenues « communes déléguées ».

Au 1^{er} janvier 2018, création d'une commune nouvelle : **Couëtron-au-Perche** (1 066 habitants), composée des 5 communes suivantes : Souday, Arville, Oigny, Saint-Agil et Saint-Avit, qui sont devenues « communes déléguées ».

Au 1^{er} janvier 2019, création d'une commune nouvelle : **Vallée de Ronsard** (532 habitants) composée des 2 communes suivantes : Tréhet et Couture-sur-Loir qui sont devenues « communes déléguées ».

1.2 – L'organisation des services *(Organisation du personnel au 31.12.2019)*



2 – INDICATEURS TECHNIQUES

Rappel des compétences du SICTOM :

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte OMR	X	01/01/1991			
Collecte sélective	X	01/01/1991			
Déchetteries	X	01/01/1991			
Traitement	X	01/01/1991	X	01/01/2013	SMIRGEOMES (72)

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Début	Fin
Agrément CITEO (barème F) (Fusion Eco-emballages pour les emballages et Eco-folio pour les papiers)	01/01/2018	31/12/2022
Agrément Ecosystèmes pour les DEEE	01/01/2015	31/12/2020
Agrément Récylum pour les DEEE (néons, lampes usagées)	29/03/2013	31/12/2019
Agrément Eco-TLC (vêtements usagés)	01/01/2014	31/12/2019
Agrément Eco-DDS (déchets toxiques des particuliers)	13/09/2013	31/12/2019
Agrément Eco-Mobilier (ameublement et literie)	Avril 2014 Avenant n°1 01/01/2018	2019/2023

2.1 Collecte des déchets des ménages

2.1.1 - Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères sur le territoire du SICTOM est déléguée à un prestataire privé, la société OURRY SA, depuis le 1^{er} octobre 2015 jusqu'au **30 septembre 2021** pour une durée ferme de six ans (avec reconduction possible de deux fois une année, soit huit années au maximum).

Chaque foyer et divers petits producteurs, collectés en porte à porte, sont équipés de conteneurs spécifiques, dont un bac pour les ordures ménagères et un second pour le tri sélectif (tous les emballages). Pour les foyers situés en campagne, il est mis à leur disposition des points de regroupement composés d'un bac pour les ordures ménagères (660 litres) et d'un bac jaune pour les déchets recyclables (340 litres).

Le périmètre de la collecte est étendu aux limites des communes actuelles et à venir, constituant le territoire du SICTOM.

Rappel : le nombre de communes adhérentes est de 49, dont 43 dans le Loir-et-Cher et 6 dans la Sarthe.



Sur le territoire du SICTOM, l'intégralité des communes est collectée une fois par semaine.

L'année 2019 se traduit par une forte diminution du tonnage d'ordures ménagères collectées (4 491 tonnes, soit - 5,45 % par rapport à 2018 sur l'ensemble du SICTOM).

2.1.2 - Collectes sélectives

La collecte sélective, en place depuis le 14 octobre 2002, se décline sur le territoire du SICTOM sous deux formes :

- **Points d'Apport Volontaire (PAV)** pour le verre et les papiers.

Le SICTOM dispose d'un parc total de 157 colonnes à verre et 96 colonnes à papiers. La collecte est réalisée de façon régulière, afin qu'il n'y ait jamais de débordement. Pour cela, il est effectué un itinéraire et des fréquences minimales de collecte ; cependant, lorsque des colonnes sont pleines, les communes peuvent contacter directement le prestataire de service chargé de les vider.

Afin de remplacer les colonnes détériorées ou hors-service, le SICTOM a fait l'achat de nouvelles colonnes :

- en acier, courant 2010 (15 pour les papiers et 8 pour le verre)
- en plastique PEHD, en septembre 2013 (17 pour les papiers et 9 pour le verre)
- 2018 : 21 PAV PEHD avec accès pour personne à mobilité réduite (PMR) (11 pour les papiers et 10 pour le verre).



- **En porte à porte (PAP) ou en points de regroupement (PR)**, pour tous les emballages, depuis le 1^{er} mai 2016, suite à l'extension des consignes de tri.

A ce jour : **488 points de regroupement**.



**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

Depuis le 1^{er} mai 2016, l'ensemble du SICTOM trie tous les emballages dans le bac de tri (hors verre et papiers).

Les matériaux recyclables (bacs à couvercle jaune) sont collectés simultanément aux ordures ménagères, compte tenu que le service de collecte est assuré en bennes bi-compartmentées.



Les usagers sont équipés de bacs de la société CITEC depuis 2002, laquelle a été reconduite au 1^{er} janvier 2017, suite au renouvellement du marché (jusqu'au 31.12.2020). Concernant la maintenance, elle est assurée en régie par le personnel du SICTOM Montoire-La Chartre.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, la prestation de collecte des déchets (en PAP, PR et PAV) est réalisée par la société OURRY.

Les tendances pour l'année 2019 par rapport à 2018 :

Positives

- Papiers (576 T, soit + 1,23 %)
- Déchetteries (7 668 T, soit + 1,01 %)
- Ordures ménagères (4 750 T, soit - 5,45 %)



Négatives

- Verre (1 323 T, soit - 3,36 %)
- Emballages recyclables (648 T, soit - 4,57 %)



2.1.3 – Quai de transfert

Opérationnel depuis le 1^{er} février 2006, le centre de transfert de Fontaine-les-Coteaux, (situé dans le prolongement de la déchetterie de Montoire) reçoit les ordures ménagères et des déchets recyclables collectés par les camions bennes (2 bennes de 19 t et une benne de 26 t), avant leur acheminement vers les unités de traitement suivantes :

° Les ordures ménagères :

Depuis le 1^{er} Avril 2018 et jusqu'au 31/03/2020 (avec 2 reconductions possibles de 12 mois), les ordures ménagères du SICTOM et du SMIRGEOMES sont traitées en enfouissement à Montmirail (Paprec, 72 120). Vidage en moyenne 4 à 5 fois par semaine à l'ISDND de Montmirail (distance Quai de Transfert → ISDND : 53 kms)

Cf. 2.3 Traitement des déchets des ménages

° Les emballages ménagers recyclables (bacs jaunes collectés en porte-à-porte) : centre de tri du Mans (72), appelé VALORPOLE. Vidage en moyenne 2 fois par semaine.

Photos du quai de transfert : haut et bas de quais.



° Le verre ménager

Le site reçoit dans une alvéole spécifique le verre ménager collecté sur le territoire (bouteilles, flacons, pots et bocaux, sans les bouchons ni couvercles) dans les colonnes d'apport volontaire.

Le verrier vient ensuite sur le site, environ 1 fois/semaine, après appel de l'exploitant, afin de collecter la matière (le chargement est effectué par la société Ourry).

Actuellement, le verrier reprenneur est la société **O-I Manufacturing France**.



Cet équipement a comme objectif d'optimiser les coûts de transport. Il permet le vidage des bennes de collecte en fin de tournée dans des bennes de plus grands volumes appelées bennes à Fonds Mouvants Alternatifs (FMA) (90 m³, soit environ 25 T), avec compactage, et qui seront reprises par des camions gros porteurs pour s'orienter vers les différents sites appropriés (centre de tri et centre de traitement).

L'exploitation du quai de transfert est confiée au prestataire de collecte des déchets ménagers du SICTOM Montoire-La Chartre, à savoir la société OURRY SA.

Depuis le 01.10.2015, la prestation a été dissociée et la consultation a été gérée par le Smirgeomes, lequel l'a attribuée à la société OURRY (jusqu'au 31.03.2021).

2.1.4 - Déchetteries

Le SICTOM gère actuellement un parc de 7 déchetteries (*Page 5 – Carte du syndicat*), localisées de la façon suivante :

Montoire-sur-le-Loir, La Chartre-sur-le-Loir, Couture-sur-Loir, Prunay-Cassereau, Droué, Savigny-sur-Braye et le Plessis-Dorin.

Le tonnage global collecté sur l'ensemble des déchetteries est de 7 668 tonnes en 2019 contre 7 591 tonnes en 2018, soit une augmentation de 1,01 % entre 2018 et 2019.

Les déchets acceptés dans les déchetteries du Syndicat : végétaux (tontes de pelouse, tailles de haies...), papiers, cartons (pliés), ferrailles, encombrants ménagers, gravats, bois, verres, huiles de vidange, batteries usagées, déchets ménagers toxiques (piles, néons, acides...), radiographies, textiles, etc. (liste non exhaustive).

Depuis le 1^{er} Août 2016, un appel d'offres a été réalisé par l'intermédiaire du SMIRGEOMES, auquel le syndicat a transféré la compétence « traitement ». Les prestataires dans les 7 déchetteries en gestion du SICTOM sont les suivants :

Nature du déchet	Prestataire	Traitement
Cartons	CAP Recyclage (St Amand Longpré, 41)	Recyclage
Gravats	CAP Recyclage (St Amand Longpré, 41)	Recyclage
Ferraille	Passenaud Recyclage (Cormenon, 41 + Champagné, 72)	Recyclage
Bois	Véolia (Chaingy, 45)	Recyclage
Déchets verts	Véolia (Savigny-sur-Braye, 41)	Compostage
Déchets dangereux des ménages (DDM)	BS Environnement (Vendôme, 41)	Valorisation matière et énergétique
Broyage et évacuation branchages	Véolia, avec sous-traitant : Ecosys (Charentilly, 37)	Valorisation énergétique
Encombrants	PAPREC Traitement : enfouissement à Montmirail (72)	Enfouissement

Actualité 2019 :

- Déchèterie de Savigny-sur-Braye : Réalisation de travaux d'aménagement de la plateforme branchages en décembre 2019
- Déchèterie de La Chartre sur le Loir : électrification et sécurisation du site par la société EUROFENCE (52) – Ces travaux débiteront début 2020.



Plateforme de branchages de Savigny-sur-Braye



eco-systèmes
le plus simple, c'est de regarder

- **Les écrans plats** (valorisation : VEOLIA TRIADE, Saint Sylvain d'Anjou, 49)
- + **tubes cathodiques** (valorisation : REGAIN ECO-PLAST, Fourchambault, 58)
- **Les Petits Appareils en Mélange** (PAM) (valorisation : VEOLIA TRIADE, Saint Sylvain d'Anjou, 49)
- **Le Gros Electroménager Froid** (GEF) (valorisation : VEOLIA TRIADE, Angers, 49)
- **Le Gros Electroménager Hors-Froid** (GEHF) (valorisation : AFM RECYCLAGE, Rennes, 35).



Voire 1^{ère} collecte date du : 18/05/2009

	2018 (heures)	2019 (heures)	Progression des Rx 2018/2019	Evolution 2019
GEM HF	78,8	93,5	+18,7%	1 044
GEM F	45,5	51,3	+12,5%	979
ÉCRAN	44,0	39,6	-10,0%	2 366
PAM	102,3	115,1	+12,4%	47 583
LAMPES	0,8	1,0	+25,0%	11 439
TOTAL	273,3	300,4	+9,9%	64 112



Vous avez collecté
en 2019



52 673
appareils



11 439 lampes

Pour connaître les forages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail sur le site d'ecocyclem : <https://geo.ecocyclem.eco>

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **26 973**

La performance de votre collecte est basée uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Performance élève en (g/labour ²)	Collectivités territoriales	Distributeur**	Rates moyennes***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	8,3	1,0	1,7	11,1
Votre région affiche une performance de :	7,9	1,8	2,8	12,5
Au niveau national, la performance est de :	6,6	1,8	2,9	11,4

[1] <http://www.inec.fr/inec/inec2017/inec2017.html>, consulté le 14 janvier 2020.

La performance[®]
de votre collectivité est :

TL1 kg
d'apparition
habitat

0,4
kompos/
habitan

Les performances notées sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Flöke	Performance 2018	Performance 2019
Burak (> 700 haab/km ²)	9.9 kg/ha/ton	10.23 kg/ha/ton
Semi-utbakt (sente 70 til 700 haab/km ²)	7.0 kg/ha/ton	7.31 kg/ha/ton
Utbakt (> 700 haab/km ²)	2.9 kg/ha/ton	2.9 kg/ha/ton

Valori
collettivi
fai parte
di noi!

▪ La filière Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages

L'éco-organisme ECO-DDS est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2014 sur l'ensemble des 7 déchetteries du syndicat.

Celui-ci a permis la prise en charge de **33 %** des DDS des déchetteries en 2019.

Années	Tonnages DDS	% Eco DDS
2019	81,75	33,00
2018	76,98	42,80
2017	71,72	44,13
2016	68,44	48,50
2015	51,44	65,00
2014	50,53	59,00



▪ La filière des meubles usagés

éco-mobilier

Mise en place benne « Eco-mobilier »	Date
Déchetterie MONTOIRE	1 ^{er} octobre 2014
Déchetterie LA CHARTRE SUR LE LOIR	1 ^{er} octobre 2016
Déchetteries DROUE, SAVIGNY SUR BRAYE et COUTURE	1 ^{er} octobre 2017

Depuis le 1^{er} octobre 2014, le SICTOM Montoire-La Chartre a conventionné avec l'éco-organisme ECO MOBILIER pour la mise en place de bennes spécifiques pour mobilier usagé et un soutien financier est versé pour le compte de deux déchetteries (Le Plessis Dorin et Prunay Cassereau), compte tenu du manque de place pour cette nouvelle benne.

Pour l'ensemble **de l'année 2019**, ce sont **508 tonnes de mobiliers collectés et valorisés** (+19% par rapport à 2018).

Le déploiement de bennes pour le mobilier usagé est désormais terminé.



La gestion des déchetteries est effectuée en régie, excepté pour la déchetterie de Droué (en partie).

En effet, une convention de mise à disposition du personnel communal avec la commune de Bouffry est en place (depuis 2003) pour les ouvertures de la déchetterie le mercredi après-midi.

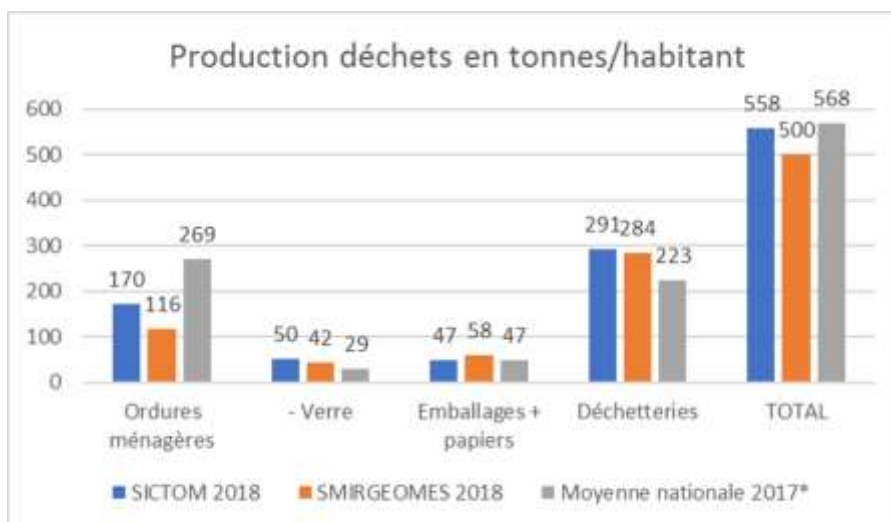
	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
	Tonnage	Ratio kg/hab	Tonnage	Ratio kg/hab	Tonnage	Ratio kg/hab	Tonnage	Ratio kg/hab	Tonnage	Ratio kg/hab	Tonnage	Ratio kg/hab
Collecte des Ordures Ménagères	4 491 T	170	4 750 T	180	4 835 T	182	4 848 T	181	4 964 T	184	5 045 T	186
Déchetteries												
Collectes sélectives (papiers+ verre + emballages)	2 547 T	97	2 617 T	99	2 579 T	97	2 627 T	98	2 441 T	90	2 373 T	87
TOTAL kg//habitant												

Population SICTOM prise en compte : 26 342 (population légale INSEE au 1^{er} janvier 2018)

Quelques chiffres clés :

Ratios en kg/habitant	SICTOM 2019	SMIRGEOMES 2019	Moyenne nationale 2017*
Ordures ménagères	170 kg	116 kg	269 kg
Recyclables : - Verre - Emballages - Papiers	50 kg 25 kg 22 kg	42 kg 39 kg 19 kg	29 kg 47 kg (incluant les papiers)
Déchetteries	291 kg	284 kg	148 kg
TOTAL	558 kg	500 kg	568 kg

* Source : Que Choisir décembre 2017



Ces différentes données marquent des évolutions par rapport aux années précédentes : une diminution du tonnage collecté au niveau des ordures ménagères et une hausse des apports en déchetteries et des collectes en papiers pour cette année 2019.

2.1.6 – Impacts environnementaux

	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Collecte Porte à Porte					
Km	138 978	141 680	141 909	142 374	+ 0,33%
Consommation carburant (gazole) en litres	93 788	91 197	89 787	90 107	+ 0,36%
Main d'œuvre (en heures)	16 627	15 456	17 312	18 321	+ 5,83%

Transport à partir quai transfert vers sites traitements					
Km	30 285	39 506*	39 506	38 283	- 3,10%
Consommation carburant (gazole) en litres	13 210	16 916	16 919	16 848	- 0,42%
Main d'œuvre (en heures)	1 378	1 650	1 651	1 394	- 15,57%

* Incendie du Ganotin le 27.10.2017 : orientation des OM sur SYNERVAL (usine incinération) au Mans jusqu'au 31.03.2018 puis depuis le 01.04.18, traitement sur ISDND PAPREC à Montmirail (72).

Collecte des Points Apports Volontaires					
Km	38 733	34 410	30 008	27 152	- 9,52%
Consommation carburant (gazole) en litres	20 776	18 782	16 100	14 804	- 8,05%
Main d'œuvre (en heures)	1 790	1 447	1 551	1 393	- 10,19%

TOTAL					
Km	207 996	215 596	211 423	207 809	- 1,71%
Consommation carburant (gazole) en litres	127 774*	126 895	122 806	121 759	- 0,85%
Main d'œuvre (en heures)	19 795	18 553	20 514	21 108	+ 2,90%

* Avant 2015, nombreux vols de gasoil au quai de transfert sur les véhicules du prestataire. Depuis 2015, nouveaux locaux pour la société OURRY et plus de vols de carburants



2.2 - Collectes des déchets des professionnels

Dans le cadre de son service de collecte des ordures ménagères et des déchetteries, le SICTOM a mis en place la **redevance spéciale**, depuis le 1^{er} janvier 2010 pour la collecte des déchets ménagers et assimilés des gros producteurs.

Applicable par la réglementation depuis 1993, **le seuil de 800 litres** d'ordures ménagères **par semaine** a été retenu par le syndicat, au-dessus duquel, les gros producteurs ont le choix entre : soit poursuivre le service avec le SICTOM par le biais d'une convention avec des tarifs définis, soit passer un contrat avec un prestataire privé.

En parallèle, le Comité syndical a délibéré en date du 30 septembre 2009 pour mettre en place **l'accès payant aux déchetteries pour les professionnels**, avec les modalités de fonctionnement et les différents tarifs, conformément à la réglementation en vigueur dans le cadre de la redevance spéciale.

Nombre de cartes vendues :

Tableau cartes professionnels déchetteries				
	Carte 50 €	Carte 100 €	Carte 200 €	TOTAL
2013	28	29	18	7 900 €
2014	35	13	14	5 850 €
2015	28	18	8	4 800 €
2016	28	13	10	4 700 €
2017	31	13	7	4 350 €
2018	14	16	7	3 700 €
2019	19	15	6	3 650 €

2.3 – Traitement des déchets



2.3.1 - Valorisation des ordures ménagères

Depuis le 1^{er} octobre 2013, les ordures ménagères du SICTOM Montoire-La Chartre étaient traitées sur le site du Ganotin, à ECORPAIN (72), lequel appartient au syndicat voisin, le SMIRGEOMES (suite au transfert de la compétence « traitement » au SMIRGEOMES (72) à compter du 1^{er} janvier 2013).

L'objectif des deux structures est d'optimiser le traitement des déchets ménagers avec notamment l'usine de tri mécano-biologique (TMB), en fonctionnement depuis août 2012.

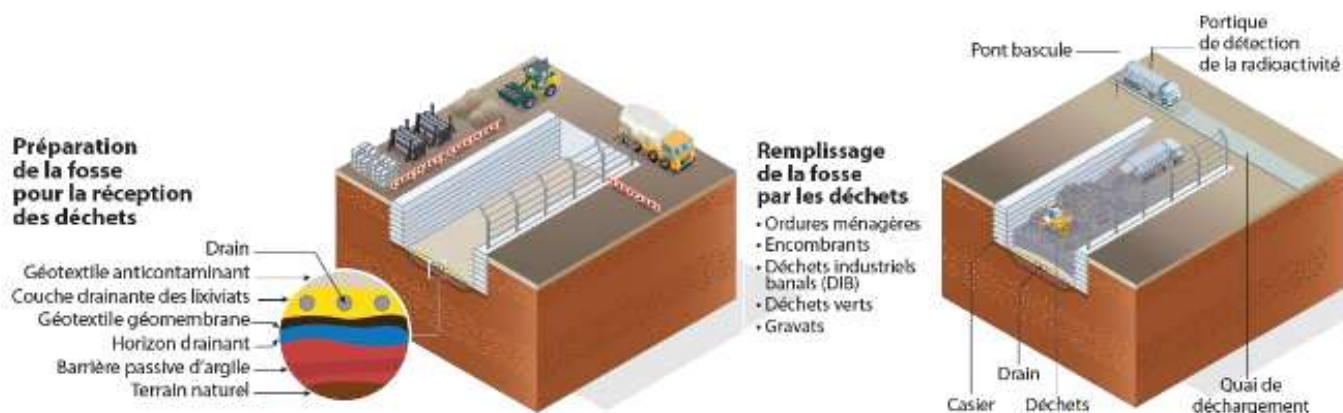
Le 27 octobre 2017, un incendie s'est déclaré dans l'usine de TMB, laquelle a été complètement détruite.

Ainsi, jusqu'à la fin du marché d'exploitation de l'usine, au 31 mars 2018, les déchets ménagers du SICTOM et du SMIRGEOMES ont été orientés sur l'usine d'incinération du Mans (SYNER'VAL, 72).

Depuis le 1^{er} Avril 2018 jusqu'au 31 mars 2020 (avec 2 reconductions possibles d'1 an chacune), les ordures ménagères des 2 syndicats sont traitées en enfouissement chez NCI Environnement (filiale Parec) à Montmirail (LD Les Vaugarniers - 72 320).

Cette installation permet la valorisation du biogaz en électricité et chaleur :

Cette installation bénéficie des meilleures techniques d'exploitation et de valorisation connues, avec notamment la recirculation des lixiviats et le captage du biogaz à l'avancement pour l'exploitation du bioréacteur. Le grand intérêt du bioréacteur c'est d'optimiser la production du biogaz. En valorisant le biogaz, celui-ci se substitue à des carburants fossiles.

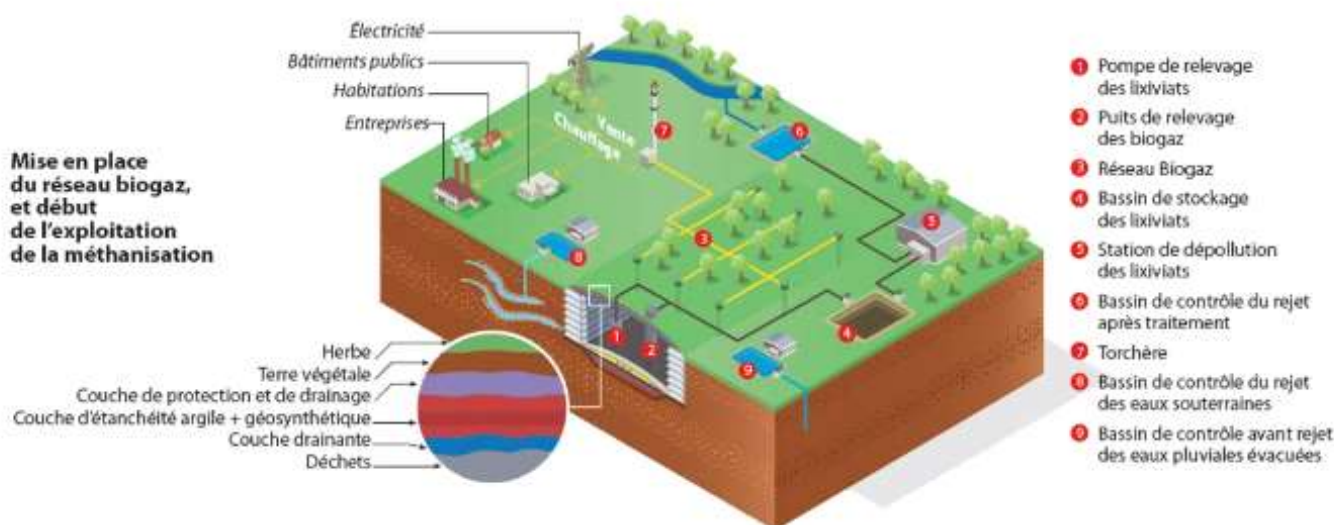


La méthanisation repose sur le principe de la digestion anaérobie (en l'absence d'oxygène) par des micro-organismes : placés dans des casiers de stockage, les déchets organiques en se décomposant, produisent des liquides appelés « lixiviats » et du gaz appelé « méthane ». Une fois capté, ce gaz alimente des turbines pour produire de l'électricité.

L'installation de valorisation du biogaz de Montmirail comportait jusqu'en mai 2018 :

- 13 micro-turbines à 30 kW électrique chacune,
- 1 chaudière de 1200 kW et un évaporateur de lixiviats,
- 1 torchère (destruction du biogaz) en cas d'arrêt des micro-turbines ou de la chaudière.

Jusqu'à 90,91% du biogaz produit était valorisé chaque année, l'installation produisant ainsi 3.080.000 kW électrique en moyenne, soit l'équivalent de la consommation électrique moyenne mensuelle de 250 foyers.



Les anciennes micro-turbines ont progressivement été arrêtées en 2018 pour être remplacées par du matériel plus récent et performant, avec la mise en service de 4 moteurs de 200 kW, prévue en avril 2019 :

- 3 moteurs fonctionneront en permanence (24h/24 365j/365),
- Le moteur non utilisé permettra quant à lui d'assurer la continuité du service en cas de maintenance sur l'un des trois autres.

Ces nouveaux équipements permettront de valoriser 4.020.000 kW électrique et 6.430.000 kW thermique en moyenne par an. L'électricité ainsi produite pourra être vendue (réinjection dans le réseau), et la chaleur produite par les moteurs sera utilisée pour l'évaporation des lixiviats. La torchère n'est en principe plus utilisée, sauf en délestage exceptionnel.

Avec 9 800 tonnes annuelles en provenance du SMIRGEOMES et 4 800 tonnes annuelles en provenance du SICTOM de Montoire, cette installation permettra la production de 1.200.000 kW d'électricité annuels supplémentaires en moyenne sur 10 ans. Ceci correspond à la non-émission de 100 tonnes de CO₂ et la consommation électrique de 520 habitants.

2.3.2 – Valorisation des emballages (bacs jaunes)

Une fois collectés et regroupés au quai de transfert, les bacs jaunes contenant les emballages sont acheminés vers le centre de tri **VALORPOLE au Mans (72)** exploité par le regroupement SITA/PASSENAUD (capacité de 42 000 t).

Un nouveau marché de tri a été signé avec VALORPOLE pour la période du 01/04/2019 au 31/03/2021.

Ensuite, les déchets sont triés et séparés par matériaux (aluminium, acier, briques, ...) et transportés vers les usines de recyclages. Les repreneurs rachètent au SICTOM ces apports de matières premières, **ce qui traduit notamment l'intérêt économique du tri sélectif !**

Une démarche est en cours, dans laquelle participe le SICTOM et le SMIRGEOMES, pour la création d'un centre de tri interdépartemental, qui sera basé à Parçay-Meslay, et qui associerait 11 collectivités (représentant une grande partie du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire et le secteur Est de la Sarthe).

L'objectif : mutualisation du transport et du tri des emballages (bassin de population : + de 900 000 habitants).



2.3.3 – Valorisation du verre

Depuis la mise en place de la collecte sélective (en octobre 2002), le verre est acheminé à partir du quai de transfert vers le verrier repreneur, O.I. Manufacturing, lequel recycle notre matière sur ses sites de Reims (51), Veauche (42), Gironcourt (88) et Vayres (33).



2.3.4 – Valorisation des papiers

Depuis le 1^{er} octobre 2015, **les papiers** collectés en apport volontaire, sont orientés et regroupés avec les papiers du Smirgeomes au centre de tri du Ganotin (72 120 Ecorpain).

Compte tenu de problèmes de qualité (présence de cartons du e-commerce), un tri mutualisé des papiers est réalisé depuis le 1^{er} avril 2018.



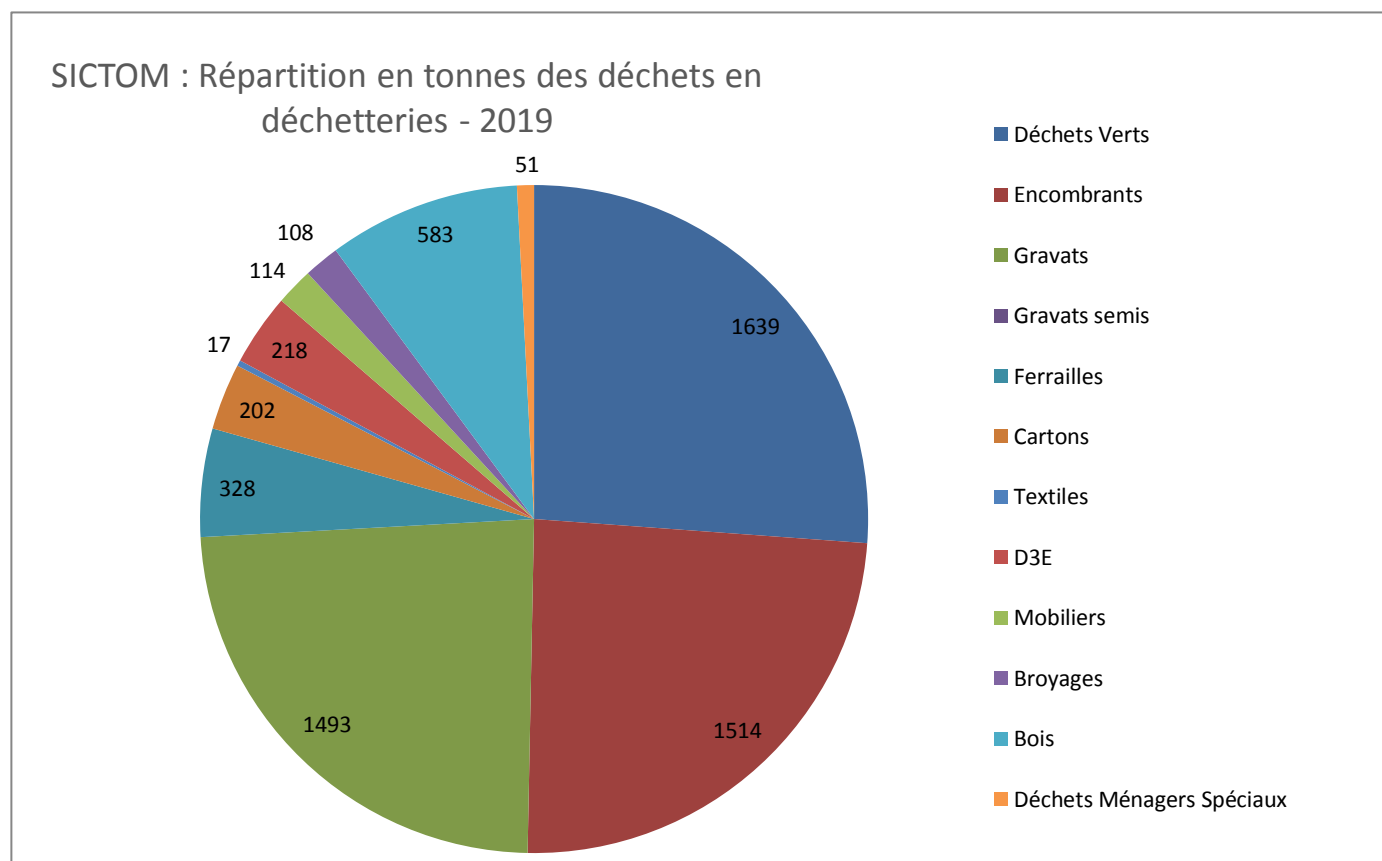
Les papiers sont ensuite envoyés vers le repreneur Norske Skog (situé à Golbay dans les Vosges, 88).

2.3.5 - Traitement des apports des déchetteries

Les modes de traitement des déchets issus des 7 déchetteries du Syndicat, depuis le 01/08/2016 et jusqu'au 31/07/2019 (renouvelable 2 fois une année, soit 31/07/2021 maximum) sont décrits dans le tableau au 2.1.4 :



Rappel : La compétence « traitement des déchets » a été transférée au SMIRGEOMES à compter du 01/01/2013.



2.3.6 - Compostage individuel

Le SICTOM a mis en vente, depuis 2003, des composteurs individuels.

Depuis 2016, capacité de **650 litres**, l'appareil est vendu au prix de **28 euros** pour les usagers (prix d'achat auprès de la société AGECE : 65,78 € TTC).



	Total	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de composteurs distribués	1427	519	103	86	93	93	52	103	112	50	52	40	22	22	22	35	23	34

2.3.7 – Mutualisation avec le Smirgeomes

Depuis mai 2014, la Présidente du SICTOM, Odile HUPENOIRE-BONHOMME, est devenue 6^{ème} Vice-présidente au sein de la collectivité sarthoise, **en charge de la mutualisation entre les deux structures.**

Pour la compétence « traitement », le Smirgeomes représente environ 110 000 habitants.

A ce titre, de nombreux sujets et problématiques sont abordés régulièrement afin d'engendrer des économies d'échelle et optimiser les services respectifs (notamment marchés publics, supports et actions de communication, achats de matériels, équipements de traitement dont l'usine TMB, etc).

En outre, une commission « mutualisation » est en place au sein du Smirgeomes et se réunit régulièrement.

Enfin, suite au départ du directeur des services au sein du SMIRGEOMES le 30.09.2017, une démarche de mutualisation du directeur avec le SICTOM a été réalisée par le biais d'une mise à disposition (80%) du directeur du SICTOM, en vue d'une **fusion des deux entités au 1^{er} janvier 2020** (cf. carte et liste des communes adhérentes en annexes).

De plus, la responsable administrative du SICTOM est également mise à disposition auprès du SMIRGEOMES pour 20% de son temps depuis le 1^{er} novembre 2018.



3 – INDICATEURS FINANCIERS

• Le montant global des dépenses inscrites au compte administratif 2019 du SICTOM s'élève à **3 023 845.46€ (dont 180 528.03€ en investissement)**.

3.1 Dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **2 843 317.43 €**, financées principalement par la participation des collectivités territoriales adhérentes à notre structure.

Les tableaux ci-après permettent toutefois de détailler les principaux marchés et les dépenses générées.

Compétence COLLECTE : SICTOM

Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables ; Collecte en apport volontaire du verre et des papiers ; Exploitation du quai de transfert du SICTOM.	Titulaire du marché : OURRY Validité : 1/10/15 au 30/09/2021 Reconduction possible : 2 fois 1 an	987 115.76 € ttc / 12 mois
---	--	---------------------------------------

Fourniture de bacs et pièces détachées pour les bacs existants	Titulaire du marché : ESE (anciennement CITEC) Validité : 1/01/17 au 31/12/2020	53 456.30 € ttc / 12 mois
---	---	--------------------------------------

Compétence TRAITEMENT : SMIRGEOMES

Lot n°2 : Transport des OM et des emballages du SICTOM	Titulaire : OURRY Validité : 01/04/2019 au 31/03/2021	1 433 561,00 € ttc /an (Participation totale au SMIRGEOMES, incluant également les coûts de traitement des ordures ménagères)
Lot n°3 : Tri des emballages du SICTOM	Titulaire du marché : SITA SUEZ Validité : 01/04/2019 au 31/03/2021	

Marché « Exploitation d'un réseau de 7 déchetteries » :

Prestations	Mode d'exploitation	Coût exploitation TTC en 2019
Encombrants (Véolia)	Nouveau marché : « Exploitation d'un réseau de 7 déchetteries » Validité : 01/08/2016 au 31/07/2019 Reconduit du 01/08/2019 au 31/07/2020 Reconduction possible : 2 fois 1 an	213 641,71 €
Déchets verts (Véolia) dont sous-traitance pour broyage branchages : Ecosys		97 653,05 €
Bois (Véolia)		65 497,68 €
Gravats (CAP Recyclage)		27 293,85 €
Cartons (CAP Recyclage)		33 685,45 €
Plastiques souples (CAP Recyclage)		/
Plastiques rigides (CAP Recyclage)		/
Ferraille et batteries (Passenaud)		Recettes : 32 769,19 €
Déchets ménagers spéciaux (BS Environnement)		37 640,90 €

3.2 Recettes de fonctionnement en quelques chiffres

Les soutiens des éco-organismes versées au titre de l'année 2019 :

- CITEO (ex Eco-emballages(emballages)) : 307 921.70 €
- Eco-DDS (déchets dangereux) : 3 025.65 €
- Eco-Mobilier : 25 193.90 €
- OCAD3E (déchets électriques et électroniques) + Récylum (lampes usagées) : 18 714.31 €

Les recettes liées à la revente des matériaux des collectes sélectives :

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Plastiques : 33 607.49 € - Aluminium : 1 602.31 € - Acier : 6 647.82 € - Verre : 33 230.42 € - Cartonnettes : 5 820.25 € | } | soit 80 908,29 € liés à la collecte sélective |
|--|---|---|

3.3 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **180 528,03 €**, lesquelles sont équilibrées par le FCTVA et l'autofinancement.

Dépenses 2019	Coût T.T.C.	Financement
Remboursement d'emprunts	67 943,77 €	Autofinancement
Collecte sélective bacs op 11, dont :	46 969,78 €	
- Bacs	45 751,78 €	
- PAV	0 €	
Déchetteries (matériel) op 13	25 072,74 €	
Matériel informatique (logiciel et ordinateurs)	3 030,00 €	
Imprimante pour étiquettes bacs	1 218,00 €	
Dépenses totales réelles d'investissement	144 234,29 €	

La contribution des collectivités n'a pas augmenté en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 (73,50€). En 2018 participations de 75 € : détails communiqués dans le budget et le compte administratif.

Le coût **moyen** par habitant pour l'année 2019 est de **78 euros**

Les Communautés de Communes adhérentes répercutent ce coût par le biais de la redevance d'ordures ménagères (REOM) ou la taxe d'ordures ménagères (TEOM).



4 – Communication : bilan des actions réalisées

4.1 - Auprès des établissements scolaires

- Animations dans les établissements scolaires (intervention de l'Association Perche Nature : prestation mutualisée avec le Smirgeomes)

4.2 - Auprès des élus

- Tableaux de bord du SICTOM pour les communes, rapport annuel

4.3 - Auprès des usagers

- Suite aux nouvelles consignes de tri (depuis le 1er mai 2016) : flyers, affiches, articles de presse ;
- Diffusion du Syvalorm infos en décembre 2019 : journal d'information annuel avec insertion du calendrier de collecte
- Mises à jour du site internet : www.sictom-montoire.fr
- Flyers et affiches diverses.

Le coût global des actions de communication pour l'année 2019 s'élève à 5 178 € TTC.

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**



CONCLUSION

Le **bilan** de fonctionnement du SICTOM en **2019** se traduit par :

- ↳ Diminution du tonnage des ordures ménagères.
- ↳ Légère diminution des tonnages d’emballages
- ↳ Hausse des apports en déchetteries.
- ↳ Légère hausse des participations demandées auprès des Communautés de Communes.
- ↳ Bonne intégration des nouvelles consignes de tri depuis mi-2016 par les usagers (incluant les pots, barquettes et films en plastique).
- ↳ Collaboration étroite et fructueuse avec le Smirgeomes, notamment par la mutualisation du directeur des services pour les deux structures et de la responsable administrative.
- ↳ Dissolution du Sictom de Montoire au 31/12/2019 suite au transfert de compétence « collecte » au Smirgeomes (cf arrêté interpréfectoral du 11/06/2019)

2020 : De la mutualisation à la fusion

**SICTOM de MONTOIRE
&
SMIRGEOMES**



SYVALORM Loir & Sarthe
SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères

Le Sictom de Montoire (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) et **le Smirgeomes** (Syndicat Mixte intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe) ne feront plus qu'un au 1^{er} janvier 2020. Ces deux établissements publics limitrophes uniront leurs actions pour une optimisation maximale de la collecte et de la valorisation des déchets des 134 localités situées dans la Sarthe et le Loir-et-Cher, regroupant ainsi près de 110 000 habitants. Cette nouvelle structure élaborera la reconversion du site du Ganotin d'Écorpain suite à la fermeture du dernier casier d'enfouissement, à l'arrêt du centre de tri des emballages et à l'incendie de l'usine de traitement des ordures ménagères en 2017.

2013 — Transfert de la compétence traitement du Sictom vers le Smirgeomes.

2016 — Mise en balle mutualisée des cartons.

2017 — Direction fusionnée.

2018 — Le Conseil du Sictom vote le transfert de sa compétence Collecte vers le Smirgeomes.

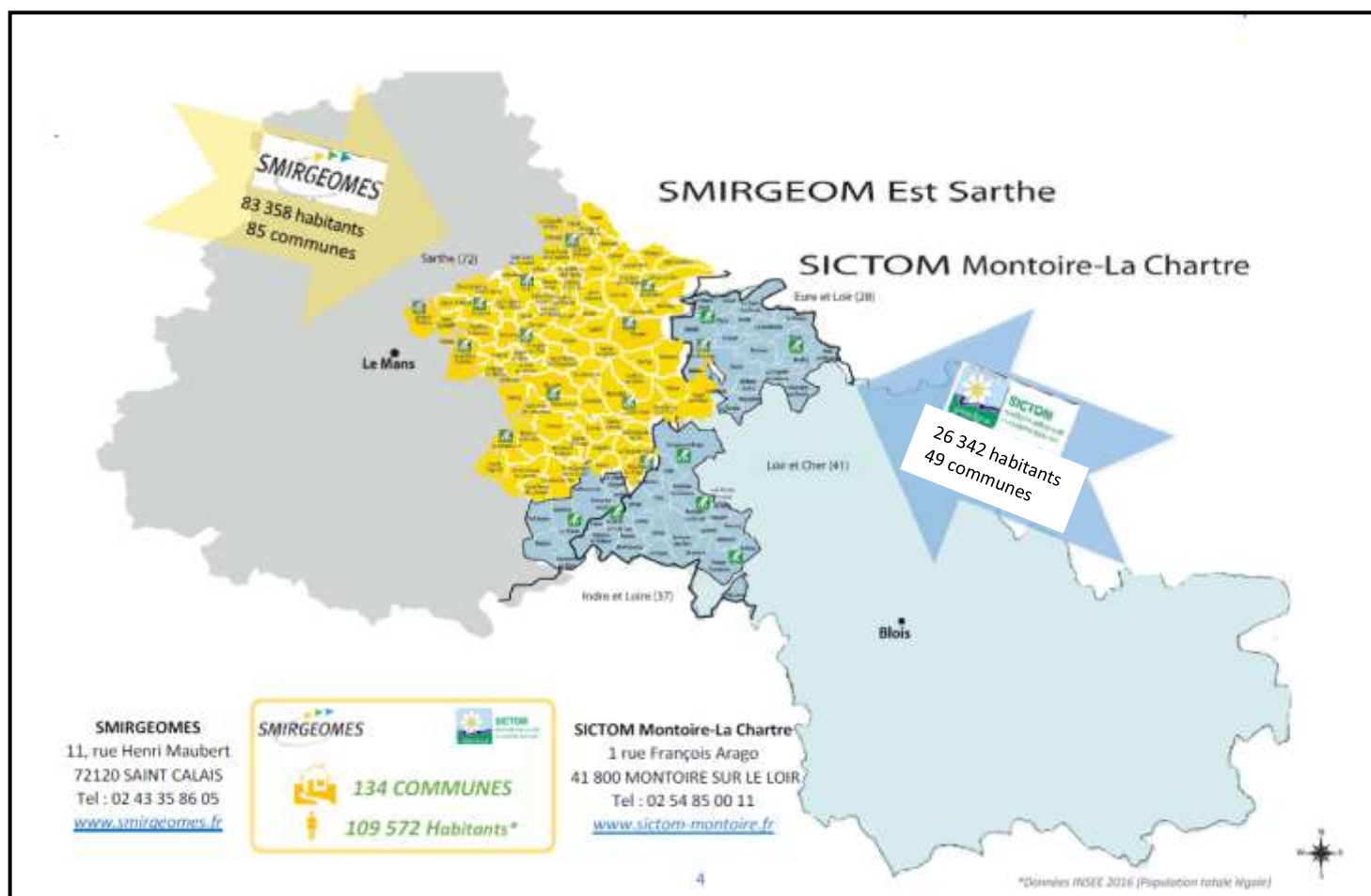
2019 — Le Conseil du Smirgeomes et les Communautés de Communes approuvent ce transfert.

11 juin 2019 — Arrêté inter préfectoral du portant modification des statuts du Smirgeomes et actant la nouvelle appellation Syvalorm Loir & Sarthe.

Le 1^{er} janvier 2020 — Le SYVALORM Loir & Sarthe sera le nouveau syndicat qui gèrera les déchets ménagers de ce territoire étendu.

ANNEXES

Annexe 1 : Carte du SMIRGEOMES et du SICTOM



Annexe 2 : Liste des communes du SMIRGEOMES par Communautés de Communes

Liste Communautés de Communes au 1/06/2019						
Communauté de Communes VALLEES DE LA BRAVE ET DE L'ANILLE	Communauté de Communes LE GESNOIS BILURIEN	Communauté de Communes LOIR LUCE BERCE	Communauté de Communes HUISNE SARTHOISE	Communauté de Communes COLLINES DU PERCHE	Communauté de Communes du Perche et Haut Vendômois	Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois
Communes intégrées avant 2017 à la CC du Val de braye	Communes intégrées avant 2017 à la CC du Bilurien		Communes intégrées avant 2017 à la CC du Val de braye			
- Berfay (72320)	- Ardenay-sur-Mérisse (72370)	- Courdemanche (72150)	- Avezé (72400)	- Mondoubleau (41170)	Bouffry	AMBLOY
- Bessé-sur-Braye (72310)	- Bouloire (72440)	- Le Grand-Lucé (72150)	- Beillé (72160)	- Sargé-sur-Braye (41170)	La Chapelle Vicomtesse	ARTINS
- Cogners (72310)	- Connerré (72160)	- Montreuil-Le-Henri (72150)	- Boëssé le Sec (72400)		Chauvigny du Perche	BONNEVEAU
- Conflans-sur-Anille (72120)	- Coudrecieux (72440)	- Pruillé-L'Eguillé (72150)	- Bouer (72390)	ARVILLE?	Droué	CELLE
- Dollon (72390)	- Fatines (72470)	- Saint-Georges-de-La-Couée (72150)	- Champrond (72320)	BAILLOU	La Fontenelle	COUTURE SUR LOIR = Vallée de ronsard
- Ecorpain (72120)	- Le-Breil-sur-Mérisse (72370)	- Saint-Pierre-du-Lorouër (72150)	- Cherré au (72400)	BEAUCHENE	Le Poiray	FONTAINE LES COTEAUX
- Euvillé = Val d' Etangson	- Lombron (72450)	- Saint-Vincent-du-Lorouër (72150)	- Cormes (72400)	BOURSAY	Ruan sur Eggonne	HOUSSAY
- La-Chapelle-Huon (72310)	- Maisonnelles (72440)	- Villaines-sous-Lucé (72150)	- Courgenard (72320)	CHOUE		LAVARDIN
- Lavaré (72390)	- Montfort-le-Gesnois (72450)		- Dehault (72400)	CORMENON		LES ESSARTS
- Marolles-Les-Saint-Calais (72120)	- Nuillé-le-Jalais (72370)	Beaumont sur Dême	- Duneau (72160)	LE GAULT DU PERCHE		LES HAYES
- Montailié (72120)	- Saint-Célerin (72110)	Chahaignes	- Greez sur Roc (72320)	LE PLESSIS DORIN		LES ROCHES L'EVEQUE
- Rahay (72120)	- Saint-Cornille (72460)	La Chartre sur le Loir	- La Bosse (72400)	LE TEMPLE		MONTOIRE SSUR LE LOIR
- Saint-Calais (72120)	- Saint-Mars-de-Locquenay (72440)	Lhomme	- La Chapelle du Bois (72400)	OIGNY		MONTROUVEAU
- Saint-Gervais-de-Vic (72120)	- Saint-Mars-la-Brière (72470)	Marçon	- La Chapelle St Rémy (72160)	SAINT AGIL		PRUNAY CASSEREAU
- Sainte-Cérotte (72120)	- Saint-Michel-de-Chavaignes (72440)	Loir en Vallée	- La Ferté Bernard (72400)	SAINT AVIT		SAINT ARNOULT
- St Osmane = Val d'Etangson	- Savigné-L'Evêque (72460)		- Lamnay (72320)	SAINT MARC DU COR		ST JACQUES DES GUERETS
- Semur-en-Vallon (72390)	- Sillé-le-Philippe (72460)		- Le Luart (72390)	SOUDAY		SAINT MARTIN DES BOIS
- Val d'Etangson (72120)	- Soullitré (72370)		- Melleray (72320)			SAINT RIMAY
- Valennes (72320)	- Surfonds (72370)		- Montmirail (72320)			SASNIERES
- Vancé (72310)	- Thorigné-sur-Duë (72160)		- Prével (72400)			SAVIGNY SUR BRAYE
- Vibraye (72320)	- Torcé-en-Vallée (72110)		- Prévelles (72110)			SOUGE
	- Tresson (72440)		- St Aubin des Coudrais (72400)			TERNAY
	- Volnay (72440)		- St Denis des Coudrais (72110)			TREHET = Vallée de ronsard
			- St Hilaire le Lierru (72160)			TROO
			- St Jean des Echelles (72400)			VILLAVARD
			- St Maixent (72320)			VILLECHAUVÉ
			- St Martin des Monts (72400)			VILLEDIEU LE CHÂTEAU
			- St Ulphace (72320)			
			- Sceaux sur Huisne (72160)			
			- Souvigné sur Mène (72400)			
			- Théligny (72320)			
			- Tuffé (72160)			
			- Villaines La Gonais (72400)			
			- Vouvray sur Huisne (72160)			
				Accès déchèterie Mondoubleau, Baillou, Beauchêne, Choue, Cormenon, Le Temple, St Marc du Cor		

www.sictom-montoire.fr

Au 1^{er} janvier 2020



SMIRGEOMES + **SICTOM** = **Syvalorm**

SYNDICAT DE VALORISATION
DES ORDURES MÉNAGÈRES

11, rue Henri Maubert 72120 St Calais
02 43 35 86 05

www.syvalorm.fr